

sont venuës dans l'Electorat de Baviere, où il n'y a plus également aucunes troupes Françoises, ni nationales, *Ingolstatt* étant évacuée depuis le 2. Octobre en vertu de la capitulation accordée au Comte de Grandville, qui y a commandé. Comme je n'ai donné le mois dernier que l'essentiel de cette capitulation signée par le Général de Bernclau & le Comte de Grandville, j'ai cru la devoir rapporter telle que la voici en son entier. 1. La Ville & le Château d'*Ingolstatt* seront conservés à l'Empereur dans leur état présent, sans que les Autrichiens puissent en rien enlever, à l'exception de l'artillerie & des munitions de guerre, que la Reine de Hongrie pourra employer pour son utilité. 2. Le Château étant une des résidences de S. M. Imp. sera respecté, comme tout ce qui en dépend. 3. Les Habitans d'*Ingolstatt* seront maintenus dans tous leurs priviléges. 4. La Garnison en sortant de la Ville, pourra emmener huit chariots couverts, à condition de ne s'en point servir pour emporter des munitions de guerre, ou pour favoriser l'évasion des déferteurs des troupes Autrichiennes, nés Sujets de la Reine de Hongrie. 5. Les assiégeans fourniront aux assiégés les voitures nécessaires pour leurs malades : Et si on est obligé d'y laisser, ou dans quelque autre endroit de la Baviere, ceux qui sont hors d'état d'être transportés, les Autrichiens leur feront donner tous les secours dont ils auront besoin, & leur accorderont des passeports pour retourner en France. 6. Tous les prisonniers François, qui se trouvent à *Wackerstein*, à *Phoring*, à *Stad-am-Hoff*, & en d'autres lieux de l'Electorat, dans lesquels le Général Bernclau commande, seront rendus sans rançon. Les équipages, meub-